

AVIS PUBLIC

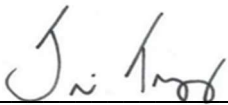
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 10 mai 2022, a adopté les règlements suivants :

- *Règlement n° 446-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;*
- *Règlement omnibus n° 447-22 visant à modifier le Règlement de zonage n° 382-19 tel que modifié.*

Un certificat de conformité a été émis par la MRC Brome-Missisquoi le 21 juin 2022 pour chacun de ces règlements.

Ces règlements sont donc entrés en vigueur conformément à la loi et sont actuellement déposés à mon bureau à l'hôtel de ville. Tous les intéressés peuvent obtenir une copie en adressant une demande par courriel au greffe@ville.dunham.qc.ca ou par téléphone au 450 295-2418.

FAIT À DUNHAM, CE 30 JUIN 2022.



Jessica Tanguay,
Greffière
